Agence pour l'Evaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Evaluation des bacheliers « informatique de gestion »
2011-2012

RAPPORT FINAL DE SYNTHESE

Institut d'Enseignement de Promotion Sociale
de la Communauté Française de Colfontaine (IEPSCF Colfontaine)

Comité des experts :
M. Alain DUBOIS, président
MM. Fabrice KORDON, Joseph PIRSON,
Jean-Luc SYNAVE, Yves WILLEMS experts

13 juin 2012

INTRODUCTION

L'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) a procédé en 2011-2012 à l'évaluation des cursus « Informatique »[1]. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné, mandaté par l'AEQES, s'est rendu les 13 et 14 décembre 2011 à l'IEPSCF Colfontaine, pour procéder à l'évaluation du bachelier en « Informatique de gestion ». Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité, et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et de la direction concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les enseignants, les étudiants, anciens et actuels, les membres du personnel administratif et technique qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration de l'entité évaluée et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration dans le cadre du type d'enseignement délivré. Les experts souhaitent que la démarche qualité engagée se poursuive en planifiant et en hiérarchisant les actions d'amélioration à mener.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- les programmes et approches pédagogiques ;
- les ressources humaines et matérielles ;
- les relations extérieures et services à la collectivité ;
- la démarche qualité, la gouvernance et la stratégie.

[1] Cette évaluation couvre les bacheliers professionnalisants « informatique de gestion », « informatique et systèmes » et « e-business » (organisés en hautes écoles et en enseignement de promotion sociale) ainsi que le bachelier de transition et le master « sciences informatiques » (organisés à l'université).

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION

L'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française (IEPSCF) de Colfontaine est l'héritier d'une longue tradition de formations de qualification professionnelle dispensées dans plusieurs écoles industrielles fondées au XIX^{e} siècle.

Un graduat « informatique de gestion » y a été créé dans les années 1980 pour répondre à une demande locale de programmeurs.

Fortement ancrée dans un tissu socioéconomique défavorisé, cette section, devenue « bachelier » en 2006, continue à offrir à un public d'adultes des opportunités de réorientation professionnelle.

CHAP 1er : Les programmes d'études et les approches pédagogiques

PRINCIPALES FORCES RECONNUES

1 Le comité des experts estime que le programme en informatique de gestion de l'IEPSCF Colfontaine est clairement présenté en fonction des objectifs poursuivis par l'établissement. L'ensemble des unités de formation (UF) est organisé de manière cohérente. Le programme s'inscrit bien dans les missions de l'enseignement de promotion sociale puisqu'il concourt à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire, d'une part ; et répond aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels, d'autre part. ». Ces deux objectifs figurent textuellement dans le décret de 1991 sur l'EPS.

2 Des difficultés d'ordre budgétaire rencontrées par le passé dans la gestion des périodes ont été palliées par un mode d'organisation en tronc commun et différents ensembles d'UF activés en alternance, ce qui permet de garantir un nombre d'étudiants *minimum* dans chaque UF active. Ce système semble donner toute satisfaction.

3 Le comité des experts constate que le référentiel de compétences est clairement décrit et, dans un certain nombre de cours, diffusé auprès des étudiants.

4 L'établissement a rédigé pour chaque UF une « fiche UF » complète, respectant un format standard. Ces fiches sont largement diffusées aux étudiants.

5 Les syllabi dont le comité des experts a pu prendre connaissance correspondent aux descriptions des cours reprises dans les « fiches UF ». Toutefois, il constate que, pour certains cours, le volume des supports est disproportionné par rapport au volume horaire ou au nombre d'ECTS correspondant.

> Recommandation : le comité des experts suggère de synthétiser certains syllabi trop prolixes pour améliorer la cohérence entre le volume de notes à lire et la charge de travail supposée par le cours.

6 En matière d'évaluation des acquis des étudiants, le comité des experts constate que :

- les finalités et modalités des évaluations paraissent clairement expliquées aux étudiants, notamment par la distribution de grilles d'évaluation ;
- il existe au sein de la section une variété de modes d'évaluation, adaptés aux spécificités de chaque type d'UF : évaluation continue, QCM, etc. ;
- dans certaines UF, les étudiants apprennent à s'autoévaluer, une compétence transversale originale et très importante ;
- grâce à la petite taille des groupes d'étudiants, l'évaluation continue est pratiquée dans certains cours, quoique de manière occasionnelle.

7 Le comité des experts approuve la décision de l'établissement de rédiger un règlement d'ordre intérieur spécifique à la section, et de le faire valider par les différents intervenants.

8 Des informations écrites sur les procédures de reconnaissance des acquis sont diffusées aux étudiants. Toutefois, le comité des experts regrette que les étudiants n'utilisent pas plus souvent cette procédure au mieux de leurs intérêts.

> Recommandation : le comité des experts recommande de trouver des moyens plus efficaces pour convaincre les étudiants de recourir plus fréquemment à ce système de validation des acquis.

9 Le comité des experts apprécie le fait que les professeurs de cours généraux (mathématiques, anglais, etc.) intègrent dans leurs matières des applications ou des contenus axés sur l'informatique.

10 Pour la réalisation de l'épreuve intégrée, les étudiants bénéficient d'un suivi individualisé et d'un soutien de la part d'un jury comportant des membres extérieurs.

PRINCIPAUX POINTS D'AMELIORATION DETECTES

1 Le comité des experts déplore que la plupart des cours mette principalement l'accent sur la pratique, au détriment de la compréhension des concepts abstraits qui sous-tendent les aspects concrets de la matière. En effet, l'acquisition d'une compétence d'abstraction semble indispensable pour être capable de transférer les compétences acquises d'un domaine à un autre, par exemple d'un langage de programmation à un autre.

Droit de réponse de l'établissement

Recommandation : tout en conservant l'aspect pratique des cours, le comité des experts recommande de donner les bases théoriques minimales. A titre d'exemples : savoir positionner un langage informatique parmi les catégories objet/fonctionnel/procédural ; comprendre la différence entre typage fort et faible, statique et dynamique dans les langages de programmation ; etc.

2 Il semble qu'il y ait peu de réflexions « proactives » et collectives sur la manière d'implémenter le référentiel de compétences dans le programme de la section. Or, l'informatique évolue très rapidement. Il serait donc important de revoir chaque année le programme à la lumière des derniers changements technologiques.

Recommandation : le comité des experts recommande d'organiser systématiquement des réunions périodiques pour impliquer tous les enseignants intervenant dans le programme dans une réflexion sur les évolutions technologiques récentes et l'opportunité de les intégrer ou non dans le programme.

3 Le comité des experts a constaté une réticence, pour certains enseignants, à utiliser des outils modernes pour le support à l'apprentissage et la communication institutionnelle. Il en résulte une absence ou, au contraire, une multiplication de supports numériques (plateforme d'*e-learning*, mini-site personnel, site internet de l'établissement, supports papiers, etc.) qui rendent la communication avec les étudiants inutilement complexe.

Recommandation : selon le comité des experts, il conviendrait d'utiliser un outil commun, non pas d'*e-learning*, mais plutôt de *blended learning* qui permettrait, par exemple, de développer des « sites compagnons » complémentaires aux cours, de mettre en ligne les supports de cours sur une plateforme unique, de diffuser des informations administratives, etc. La plateforme Dokeos, puisqu'elle est déjà en usage dans l'établissement, pourrait jouer ce rôle intégrateur.

4 Le comité des experts regrette l'absence de dispositifs institutionnels permettant de suivre les étudiants en décrochage ou en difficultés et de les aider à réussir leurs études.

Recommandation : le comité des experts recommande à l'établissement de systématiser et d'étendre les mesures prises pour identifier les étudiants ayant besoin d'aide et déterminer les actions de remédiation appropriées à leur situation.

5 Le comité des experts pointe que la compétence relative au travail en équipe n'est que trop peu sollicitée au sein des cours, alors que ce mode de travail est la norme dans le mode professionnel et est un facteur critique de succès dans la plupart des projets informatiques.

> Recommandation : le comité des experts insiste pour que la dimension du travail collaboratif soit intégrée le plus tôt possible dans les cours relatifs au développement logiciel. La méthode du *pair programming* pourrait ainsi être utilisée dans les cours de base en programmation et une méthodologie simple de développement logiciel dans les cours « projets ».

Droit de réponse de l'établissement

6 La part de 20% d'autonomie donnée aux enseignants de certaines unités de formation par la grille de programme officielle ne semble pas toujours judicieusement utilisée. Elle est souvent simplement exploitée pour ajouter des exercices qui pourraient être réalisés par les étudiants en-dehors des cours.

> Recommandation : le comité des experts encourage les enseignants à utiliser cette part d'autonomie pour suivre de plus près l'évolution technologique de la discipline.

7 Le comité des experts regrette qu'il n'y ait pas, dans la section, de véritable processus formel d'amélioration des méthodes pédagogiques, notamment par une exploitation systématique des résultats des évaluations des enseignements par les étudiants.

> Recommandation : le comité des experts pense, là aussi, qu'il serait nécessaire de réunir plus souvent les enseignants pour qu'ils puissent, dans un souci d'amélioration continue, partager leurs expériences pédagogiques.

8 Il ne semble pas non plus exister de coordination réelle entre les UF dispensées par différents enseignants afin d'assurer un *continuum* entre matières. Par exemple, il n'y a pas ou peu de références bibliographiques en anglais dans les cours d'informatique, ce qui constituerait pourtant une connexion intéressante entre matières et pourrait constituer une plus forte motivation pour les cours d'anglais.

> Recommandation : ce point pourrait utilement être traité lors des réunions d'enseignants susmentionnées.

9 Le comité des experts, en consultant les supports de cours mis à sa disposition, s'est aperçu qu'il n'y avait pas, dans la majorité des cas, de bibliographie et rarement de références à d'autres ressources d'information (livres, pages web, presse spécialisée, etc.).

> Recommandation : le comité des experts insiste pour que tous les cours soient accompagnés d'une bibliographie minimum et de références webographiques sélectionnées.

10 Le comité des experts regrette que la situation socioéconomique de la région soit évoquée comme facteur expliquant le fatalisme qui caractérise la recherche de lieux de stage : l'établissement évoque le faible nombre d'entreprises dans le voisinage immédiat, un giron naturel que les étudiants ne semblent pas pouvoir abandonner le temps d'un stage, etc. Cela engendre une réserve de stages très peu diversifiée.

> Recommandations : le comité des experts suggère quelques pistes de réflexion :
> - collecter une liste de lieux de stages plus diversifiée, dans un environnement géographique plus étendu ;
> - établir des contacts avec les entreprises régionales du secteur informatique ;
> - examiner les pistes à explorer pour convaincre les étudiants de s'aventurer en « terre informatique étrangère ».

11 En ce qui concerne l'épreuve intégrée, le comité des experts a fait les constatations suivantes :

- les épreuves consultées au cours de la visite d'évaluation montrent majoritairement des travaux qui permettent de vérifier - assez scolairement - que les compétences visées ont été acquises, mais dans un contexte technologique qui peut sembler dépassé (par exemple, utilisation de la méthode Merise pour créer une application centralisée de gestion de données) ;
- les jurys sont majoritairement endogènes, composés principalement d'anciens étudiants.

Droit de réponse de l'établissement

Recommandations : le comité des experts propose d'élargir la gamme des technologies abordées dans les épreuves intégrées (en y incluant, par exemple, le web 2.0, le *cloud computing*, le développement sur tablettes et *smartphones*, etc.) et, corrélativement, de recruter des professionnels compétents dans un environnement plus vaste.

12 Le comité des experts considère que l'ouverture offerte par l'établissement aux étudiants sur les professions informatiques est insuffisante.

Recommandation : là encore, des contacts plus nombreux et plus suivis avec les entreprises du secteur semblent nécessaires.

13 Le comité des experts regrette enfin l'absence d'explicitation du système ECTS et de mesure de la charge réelle de travail des étudiants.

Recommandation : le comité des experts recommande d'entamer une réflexion sur la charge de travail associée aux activités pédagogiques de chacun des cours pour tenter de les équilibrer au sein d'une année académique ainsi que sur l'ensemble du cursus.

CHAP 2 : Les ressources humaines et matérielles

PRINCIPALES FORCES RECONNUES

1 Le comité des experts a rencontré une équipe enseignante conviviale qui entretient de bonnes relations avec les étudiants : il semble que cela constitue l'un des avantages d'une « petite structure ». Les étudiants ont unanimement témoigné de la facilité avec laquelle ils entrent en contact avec leurs enseignants pour résoudre leurs problèmes de toute nature.

2 Le personnel administratif a tout autant le sens de l'accueil et suit individuellement les étudiants. A titre d'exemple, les étudiants sont avertis par téléphone de l'absence d'un enseignant.

3 Les étudiants ont aussi accès à une cafétéria au sein de l'établissement. Il est d'ailleurs projeté d'en étendre les heures d'ouverture en soirée, ce que le comité des experts ne peut qu'encourager.

4 Le matériel informatique à disposition des étudiants a été récemment mis à jour et est tout à fait adapté aux objectifs poursuivis par la formation.

5 Les étudiants ont également la possibilité d'utiliser le matériel réseaux dédié à la formation CISCO.

PRINCIPAUX POINTS D'AMELIORATION DETECTES

1 La quasi-totalité des périodes consacrées à l'informatique sont attribuées à un seul enseignant. Cela a plusieurs conséquences regrettables : une charge de travail relativement lourde pour l'enseignant principal, d'une part ; le fait que les étudiants sont rarement confrontés à une multiplicité de points de vue, ce qui diminue la richesse de leur expérience d'apprentissage, d'autre part.

Droit de réponse de l'établissement

Recommandations : le comité des experts pense qu'il serait nécessaire de :

- développer des synergies avec d'autres établissements afin de diversifier le corps professoral et bénéficier de plus de ressources ;
- avoir recours à des enseignants experts (de la profession).

2 Le comité des experts considère que la formation continue des enseignants est trop réduite.

Recommandation : le comité des experts suggère à la direction de trouver les moyens pour motiver les enseignants à s'engager dans une démarche de formation continue, tant dans leur discipline qu'en matière pédagogique.

3 Les ressources documentaires utilisées par les étudiants sont assez pauvres :

- il n'existe ni bibliothèque ni information sur les possibilités d'accès aux bibliothèques voisines ;
- en ne citant pas de références bibliographiques, les enseignants n'incitent pas suffisamment les étudiants à utiliser les bibliothèques environnantes ;
- les ressources mentionnées sont principalement francophones, hormis les ressources utilisées au sein du cours d'anglais.

Recommandation : le comité des experts préconise de créer une petite bibliothèque comprenant notamment des ouvrages en anglais.

CHAP 3 : Les relations extérieures et le service à la collectivité

PRINCIPALES FORCES RECONNUES

1 Pour atteindre les objectifs de l'enseignement de promotion sociale, l'établissement a développé différentes collaborations locales avec des services publics, d'autres établissements d'enseignement ou de formation (comme l'IFAPME) et des associations. Malheureusement, ce n'est pas le cas pour la section informatique.

> Recommandation : le comité des experts invite les enseignants de la section à s'impliquer dans des partenariats avec le secteur professionnel informatique.

2 Le comité des experts apprécie la création d'une cellule marketing et le développement d'un nouveau site web offrant une présentation dynamique et attrayante de l'établissement.

> Recommandation : le comité des experts suggère d'intégrer le mini-site web de la section informatique au site de l'établissement.

> *Droit de réponse de l'établissement*

PRINCIPAUX POINTS D'AMELIORATION DETECTES

1 Le comité des experts regrette qu'il n'y ait pas, dans la section, de connaissance claire du milieu économique et des débouchés offerts aux diplômés, auxquels on ne propose d'ailleurs aucune aide à l'insertion professionnelle.

> Recommandation : le comité des experts recommande d'élargir la zone géographique à l'intérieur de laquelle la section cherche à établir des contacts avec les entreprises.

2 Actuellement, il n'existe pas de suivi des anciens diplômés.

> Recommandation : le comité des experts recommande à la section de maintenir plus formellement des contacts avec ses anciens, en utilisant, par exemple, les possibilités offertes par les réseaux sociaux.

CHAP 4 : La démarche qualité, la gouvernance et la stratégie

PRINCIPALES FORCES RECONNUES

1 Le rapport d'autoévaluation de la section décrit objectivement et clairement la situation de l'établissement. Toutefois, les éléments qui caractérisent la section informatique de gestion ne sont pas toujours clairement identifiés.

2 La présentation générale du rapport d'autoévaluation et de ses annexes manifeste une volonté de s'engager dans une démarche de qualité et de la mettre au service des étudiants : les actions déjà réalisées ou en cours au moment de la visite étaient majoritairement orientées vers l'amélioration de la situation des étudiants dans l'établissement ou de la communication avec son public.

3 Le comité des experts apprécie l'investissement de l'établissement dans la réalisation d'un CAF (Cadre d'Autoévaluation de la Fonction publique) qui porte d'ores et déjà ses fruits :

- en faisant évoluer l'attitude de l'établissement vis-à-vis de la démarche qualité ;
- en apportant des améliorations concrètes au fonctionnement de l'établissement (accueil des étudiants et gestion du secrétariat par exemple) ;
- en donnant lieu à des fiches actions (qui gagneraient toutefois à être enrichies d'échéances et de responsables identifiés).

PRINCIPAUX POINTS D'AMELIORATION DETECTES

1 Le comité des experts constate que certaines procédures importantes pour un établissement d'enseignement, restent encore trop peu formalisées. En effet, si les processus administratifs sont bien décrits, ceux qui concernent les activités d'enseignement ne le sont pas.

2 Le rapport d'autoévaluation a livré trop peu de statistiques fiables et lisibles sur la population étudiante, ses performances, la diplomation, etc. Or, le comité des experts tient à souligner le caractère crucial de ce type d'information dans le cadre de la direction d'un établissement et de ses programmes d'enseignement.

Recommandations : pour ces deux points, le comité des experts suggère de rendre systématiques des procédures sur les aspects suivants :

- l'accueil des nouveaux enseignants ;
- la coordination pédagogique ;
- l'aide à la réussite ;
- la collecte d'informations statistiques sur le processus d'enseignement.

3 Le comité des experts déplore que l'établissement ne lui ait pas communiqué de résultats chiffrés suite à l'enquête menée auprès des étudiants, qu'aucune enquête ne semble avoir été menée auprès des anciens et des employeurs et que le monde professionnel ne soit pas suffisamment impliqué dans la démarche qualité de l'établissement.

Recommandations : le comité des experts insiste pour que l'ensemble des parties prenantes de l'établissement, et notamment le monde professionnel, soit considéré comme partenaire à part entière de la démarche qualité.

Droit de réponse de l'établissement

Conclusion

La section peut tabler sur une longue expérience de l'enseignement de l'informatique de gestion et sur la culture de convivialité qu'elle a su créer pour ses étudiants. Toutefois, le comité des experts estime que la section doit mettre à jour son offre de formation en améliorant les supports de cours, en élargissant la gamme des technologies abordées, en introduisant le travail collaboratif dans les projets de développement et en privilégiant le recours aux technologies de l'information et de communication appliquées à l'enseignement (TICE).

Toutefois, ce qui semble crucial au comité des experts, c'est que l'établissement crée impérativement une véritable équipe enseignante collaborant sur tous ces chantiers. L'ouverture de la section vers l'extérieur et le monde professionnel est aussi une condition nécessaire à son maintien.

Face à la concurrence et au faible effectif étudiants, l'établissement devrait envisager de développer des collaborations avec d'autres établissements afin de co-organiser certains enseignements et, ainsi, permettre aux enseignants de se spécialiser dans certaines matières.

Le décret du 16 avril 1991 et les possibilités qu'il ouvre constituent de réelles opportunités pour la section : recours à des enseignants experts (issus du monde professionnel), mobilité des étudiants entre différents établissements pour capitaliser les UF, etc.

Le comité des experts encourage la poursuite du processus global qualité en impliquant l'ensemble des parties prenantes..

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
⇨ Présentation claire et cohérente des objectifs de la section ⇨ Organisation en tronc commun et différents ensembles d'UF activés en alternance ⇨ Rédaction d'une fiche UF pour chaque cours ⇨ Variété dans l'évaluation des acquis des étudiants ⇨ Intégration de contenus informatiques au sein des cours généraux ⇨ Suivi individualisé des étudiants pour l'épreuve intégrée ⇨ Equipe enseignante et administrative conviviale et disponible ⇨ Matériel informatique adapté aux objectifs du programme	⇨ Accent trop exclusivement mis sur la pratique ⇨ Supports pédagogiques hétérogènes, rarement accompagnés de références ⇨ Multiplication des supports numériques de support à l'apprentissage et de communication institutionnelle ⇨ Peu de réflexions proactives et collectives pour s'approprier le référentiel de compétences ⇨ La compétence « travailler en équipe » est peu sollicitée au sein du cursus ⇨ Pas de réelle coordination entre les unités de formation dispensées par différents enseignants ⇨ Pas de suivi des étudiants en difficulté ⇨ Très faible diversité des lieux de stage ⇨ Rareté des contacts avec les milieux professionnels ⇨ Contexte technologique parfois inadapté des épreuves intégrées ⇨ Attribution de la quasi-totalité des UF informatiques à un seul enseignant ⇨ Absence d'enseignants experts ⇨ Absence de bibliothèque

Opportunités et risques
⇨ Décret du 16 avril 1991 (notamment l'organisation modulaire permettant la capitalisation des UF et la possibilité de recourir à des enseignants experts) ⇨ Contexte socioéconomique local ⇨ Forte concurrence dans le domaine de l'enseignement de l'informatique de gestion

Recommandations
⇨ Introduire davantage les concepts théoriques au sein des différentes UF ⇨ Améliorer les supports de cours ⇨ Organiser systématiquement des réunions périodiques permettant d'impliquer tous les enseignants de la section dans une réflexion sur le programme et les contenus ⇨ Utiliser un outil commun de support à l'apprentissage et de communication institutionnelle ⇨ Intégrer le travail collaboratif dès les premières UF de développement logiciel ⇨ Organiser le suivi des étudiants en difficulté ⇨ Diversifier la liste des lieux de stages ⇨ Etendre les contacts avec les milieux professionnels ⇨ Elargir la gamme des technologies abordées dans les épreuves intégrées ⇨ Entamer une réflexion sur la charge de travail associée aux activités pédagogiques de chacun des cours ⇨ Développer des synergies avec d'autres établissements (pour envisager, par exemple, une co-organisation) ⇨ Poursuivre le processus global qualité, en impliquant l'ensemble des parties prenantes

IEPS COLFONTAINE
Rue Clémenceau 60 - 7340 Colfontaine (Wasmes) Belgique
Tél : 065 672688 Fax : 065 667170

Evaluation 2011-2012 des cursus
Informatique

Droit de réponse de l'établissement évalué

☐ L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point[1]	Observation de fond
5	1	1	La répartition des volumes de cours théoriques et de laboratoire est conforme à celle qui est prévue dans les dossiers pédagogiques de la section
5	1	5	Nos chargés de cours favorisent déjà le travail en équipe et sensibiliseront les étudiants au pair programming.
6	1	11	Nous veillons à ce que les membres des jurys viennent d'horizons professionnels diversifiés et enrichissent par leur expérience les étudiants dans la réalisation de leur travail de fin d'études.
8	2	1 Forces	Les statuts des membres du personnel de la Communauté française (arrêté du 22 mars 1969) sont tels qu'ils imposent une certaine rigidité et ne facilitent pas la mobilité des enseignants.
9	3	2 Forces	Les pages qui présentent la section sur le site de l'école mènent aux pages du site de la section et permettent ainsi une consultation aisée.
10	4	3	Chaque année, l'école est en contact avec le monde professionnel. Une enquête a été menée auprès des employeurs et anciens étudiants par mail. Nous n'avons reçu aucune réponse. Sans doute aurions-nous dû le signaler.

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice)

Frédérique Nisol

21.V.12

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

Françoise Foucart

21/5/2012

[1] Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.